

**PROJET**

**CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT  
ENTRE  
LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX  
ET  
LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION  
AQUITAINE SECTION GIRONDE**

**PERIODE 2014-2015**

**Entre :**

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle  
33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, M. Vincent FELTESSE  
dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de  
Communauté n°                      du

**Et**

La CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION AQUITAINE SECTION  
GIRONDE, domiciliée 46 rue du Général Larminat 33074 Bordeaux Cedex, représentée par  
son Président, Monsieur Yves PETITJEAN,

Il est dit et convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

La présente convention répond à la double ambition d'apporter un cadre collaboratif inscrit dans la durée entre les deux signataires et de définir des actions concrètes pour les années à venir.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine Section Gironde (CMARA33) et la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) ont une pluralité d'objectifs communs en termes de développement économique, d'emploi, de valorisation du territoire...

La CUB est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) réunissant 28 communes pour une population de près de 750 000 habitants. Ses compétences, définies dans la loi du 31 décembre 1966, comprennent le développement économique, l'urbanisme, l'habitat, l'environnement, l'eau et l'assainissement, les transports urbains, la voirie et le stationnement, le Marché d'Intérêt National, les parcs-cimetières.

Le projet métropolitain adopté fin 2011 affirme, notamment, l'ambition de la CUB d'accueillir près d'un million d'habitants sur son territoire à l'horizon 2030. La métropole de demain sera celle des 5 sens : solidaire, stimulante, sobre, sensible, singulière.

Sur le plan économique, une augmentation de la population d'environ 250 000 habitants, se traduira par la nécessité de créer au minimum 75 000 emplois supplémentaires.

Afin de relever ce défi, la CUB a élaboré un Schéma Métropolitain de Développement Economique adopté par délibération du 25 mars 2011 qui fixe la feuille de route pour les années à venir. Il a été réalisé grâce à une démarche de concertation qui a permis de mobiliser les principaux acteurs du développement économique métropolitain.

Ce processus a conduit à l'identification d'axes prioritaires :

- 5 clusters de l'économie productive :
  - Eco parc et croissance verte
  - Aéro parc et filière aéronautique, spatial et défense
  - Pôles chimie et logistique, industrie
  - Campus, innovation technologique : santé, laser
  - Bordeaux Euratlantique, tertiaire supérieur et économie créative
- 3 filières de l'économie résidentielle :
  - Tourisme
  - Commerce
  - Services à la personne et artisanat
- Un moyen d'entreprendre autrement : l'Economie Sociale et Solidaire.

Les moyens d'actions mobilisés sont les suivants :

- Politique d'aménagement : aménager le territoire au service du développement économique
- Accompagnement des entreprises : faire émerger le partenariat économique
- Ressources humaines et emplois : créer les conditions de l'emploi durable
- Qualité de vie : faire de la qualité de vie un levier du développement économique
- Marketing territorial : outil de promotion du territoire

Le projet métropolitain planifie notamment l'émergence d'une métropole sobre dont le plan climat énergie territorial, adopté par le conseil de communauté du 11 février 2011, est le principal outil d'élaboration.

Aussi le plan climat identifie-t-il la réhabilitation thermique du parc de logements situés sur le territoire de la Cub comme un axe prioritaire de la politique de l'habitat dans la décennie qui vient.

Dans le cadre de l'évolution possible de la Communauté urbaine vers le statut de Métropole, à l'horizon 2015, des échanges seront organisés avec la Chambre de métiers au sujet de l'élargissement de la compétence économique de la CUB.

La **CMARA33** est un établissement public administratif institué par la loi du 26 juillet 1925. Elle est constituée de près de 200 collaborateurs, dont 120 personnes dans le Centre de Formations des Apprentis (CFA), pour se consacrer aux missions suivantes :

- Représenter et défendre les intérêts généraux de l'Artisanat auprès des Pouvoirs Publics.
- Tenir le Répertoire des Métiers qui recense plus de 250 métiers
- Informer, conseiller, soutenir l'entreprise artisanale
- Mettre en œuvre des actions de formation professionnelle : apprentissage, formation continue (1500 jeunes sont formés chaque année au CFA, du niveau V au niveau III)
- Concevoir et réaliser des actions économiques en faveur de la création, du développement et de la transmission d'entreprises artisanales.

La CMARA33 représente et défend les intérêts des 26 900 entreprises artisanales de Gironde. Avec quelques 12 000 ressortissants, le territoire de la CUB comprend 44% des entreprises artisanales du département. C'est également plus de 2 000 créations – reprises d'entreprises en 2012, soit près de 50% des immatriculations au Répertoire des Métiers du département.

Sur la période 2011 – 2015, la CMARA a souhaité faire de la proximité envers ces ressortissants, l'axe fort de sa mandature.

Cette politique de proximité se décline autour de 6 enjeux :

- Conforter les artisans comme acteurs du développement des territoires
- Se rapprocher des artisans et des autres acteurs économiques
- Favoriser la modernisation des entreprises artisanales
- Accueillir les artisans et les salariés de demain
- Produire de la connaissance sur les métiers et l'artisanat
- Valoriser les métiers et les acteurs de l'artisanat

Les entreprises artisanales représentent un potentiel de création d'emploi et de valeur ajoutée pour le territoire qu'il convient de maintenir et accompagner.

La CUB et la CMARA33 ont en commun la volonté de conforter ce tissu d'entreprises, de favoriser l'emploi et de développer le territoire métropolitain.

Pour la période 2014-2015, les engagements des deux partenaires concerneront 3 axes :

- Le renforcement de la place de l'artisanat sur le territoire métropolitain
- Le soutien des entreprises artisanales dans leur développement
- L'accompagnement du renouvellement des entreprises

## **AXE 1: RENFORCER LA PLACE DE L'ARTISANAT SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN :**

### **1- Mener une veille économique sur les activités artisanales et sur l'évolution du marché artisanal de l'agglomération bordelaise.**

#### **a. Cadre général :**

L'artisanat est souvent associé au secteur du commerce ou à la petite industrie. Il est donc peu présenté comme secteur à part entière. Pourtant de nombreux artisans sont porteurs d'emploi, de savoir-faire... Sur la CUB le maillage d'entreprises artisanales est particulièrement dense puisque le territoire représente 44% des entreprises de Gironde. L'artisanat urbain est donc une ressource qu'il convient de protéger et de rendre visible.

Le fait de mener des études spécifiques permettra de mieux mettre en avant ce secteur et ses problématiques particulières pour mieux les accompagner.

#### **b. Moyens d'intervention :**

- Création d'une base de données sur les chiffres clés de l'artisanat de l'agglomération et leur évolution (emplois, référencement des activités par zone, géolocalisation de l'offre) pouvant s'appuyer, notamment, sur les données géolocalisées de la CUB (issues des bases fiscales).
- Création d'une veille annuelle des créations/cessations d'activités artisanales
- Participation et contribution à l'Observatoire économique mis en place sur l'agglomération bordelaise, coordonné et animé par l'A'urba.

### **2- Prendre en compte l'artisanat, comme outil de développement local, dans l'élaboration des documents de planification d'urbanisme et dans les grands projets de la CUB**

#### **a. Cadre général :**

Le PLU Communautaire et le SCoT de l'aire urbaine de Bordeaux sont des outils opérationnels majeurs pour réguler l'organisation économique sur le territoire de la CUB.

La structuration des secteurs de projets (Euratlantique, Bastide Niel, Bassins à flot, Braza, Garonne Eiffel...) présente un certain nombre d'opportunités pour l'artisanat en milieu urbain et peut ainsi contribuer à intégrer ce secteur dans ces nouveaux quartiers.

La charte d'urbanisme commercial poursuit clairement l'objectif de favoriser le développement des structures artisanales et commerciales pour assurer les services de proximité. Limiter la croissance des grands pôles commerciaux et favoriser l'artisanat dans les centre villes et quartiers sont des priorités.

L'opération « 50 000 Logements » va créer de nouveaux cadres de vie qui se traduiront également par l'implantation d'une offre commerciale et artisanale qui se doit d'être adaptée pour les nouvelles populations.

Les réflexions mutuelles de la CUB et de la CMARA33 permettront d'intégrer les spécificités du secteur de l'artisanat pour préserver sa présence dans ces différents projets.

b. Moyens d'intervention :

- Réflexions partagées sur le développement des activités artisanales et commerciales
- Participation de la CMARA33 aux groupes de travail sur le SCoT, plus particulièrement son volet commerce (DAC) et aux réunions du PLU communautaire en lien avec l'artisanat
- Réflexions communes CUB/CMARA33 sur l'intégration des artisans commerçants dans la structuration des périmètres 50 000 logements.
- Echanges de bonnes pratiques entre les différents acteurs de l'économie en matière d'urbanisme commercial et de développement du commerce et l'artisanat de proximité
- Participation à des montages de projets en vue d'y intégrer des activités artisanales de proximité ou de production dans les secteurs de projet (extension des lignes du tramway, 50 000 logements, Euratlantique...)
- Accompagnement et valorisation des projets innovants d'artisans commerçants de proximité (mobilité, développement durable, diversification de l'offre commerciale de proximité...).

**3– Assurer une veille sur le foncier à vocation économique pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises et de celles en développement**

a. Cadre général :

Les différentes études menées par les Chambres de Métiers au niveau local ou national montrent que les attentes en matière d'immobilier d'entreprise sont nombreuses de la part des chefs d'entreprise de l'artisanat. La CUB gère des zones à vocation économique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et a adopté une stratégie foncière visant à une utilisation raisonnée de ce type de foncier par les entreprises et autres opérateurs économiques.

La connaissance des besoins et des dispositifs pourraient aboutir à l'implantation d'entreprises artisanales de façon isolée ou plus collective (zone d'activités, villages d'artisans, hôtels d'entreprise...).

b. Moyens d'intervention :

- Mener des études sur les besoins immobiliers des entreprises sur le territoire de la CUB. Une action spécifique est prévue (cf **fiche action 1**) avec la réalisation d'une étude ciblée sur des zones ou secteurs d'activités définis conjointement, incluant un accompagnement à l'implantation d'entreprises
- Mener des enquêtes sur des territoires ou auprès de secteurs d'activités spécifiques pour déterminer les contraintes techniques et économiques à l'implantation d'artisans pour un projet déterminé
- Analyse comparative d'autres territoires (Villages d'artisans dans l'Eure, et en Loire Atlantique...) pour mesurer l'opportunité de création de telles opérations
- Renforcer la stratégie foncière de la CUB à l'échelle métropolitaine pour mener des actions opérationnelles en faveur de l'artisanat (créer des réserves foncières à moyen terme pour des projets structurants : village artisanal, zones d'activités, pôle des métiers de l'artisanat...).

**4- Se concerter avec les services de la CUB pour la mise en accessibilité des espaces publics lors des travaux de voirie dans les zones où se trouvent des entreprises artisanales et commerciales**

**a. Cadre général :**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dont l'entrée en vigueur est le 1<sup>er</sup> janvier 2005 va engendrer de nombreux travaux pour les entreprises artisanales. Les travaux de voirie entrepris dans certains quartiers pourraient être l'occasion de faciliter l'accès aux commerces et ainsi, pour les entreprises, d'optimiser les travaux à engager. Ajoutons que les travaux de mise en accessibilité peuvent être l'opportunité de réaliser un diagnostic thermique et une réflexion sur la réhabilitation thermique des locaux commerciaux, ce qui participerait aux objectifs communautaires de diminution des émissions de GES sur le territoire.

**b. Moyens d'intervention :**

- Association de la CMARA33 aux réunions d'information menées par la CUB en amont des travaux dans les zones où des entreprises sont présentes et où des travaux de voirie sont planifiés
- Communication des plannings de travaux, notamment aux chambres consulaires, afin d'informer les entreprises et d'optimiser la coordination des différentes interventions et des différents travaux de réseau, à l'initiative du Pôle Proximité et des Directions Territoriales de la CUB
- Sensibilisation des entreprises à la réalisation de diagnostic thermique et de travaux de réhabilitation

**AXE 2 : SOUTENIR LES ENTREPRISES ARTISANALES DANS LEURS PROJETS DE DEVELOPPEMENT**

**1- Assurer le maintien et l'implantation d'activités artisanales dans un soucl de mixité urbaine**

**a. Cadre général :**

Le projet de densification urbaine et de la métropole millionnaire représente une opportunité pour répondre aux besoins de services des nouveaux habitants

Le réseau managers de commerce est en cours de structuration dans le but de renforcer la commercialité des quartiers, centres-villes et centres-bourgs sur l'agglomération bordelaise notamment. L'artisanat doit être bien représenté au sein de ce réseau via les interventions de la CMARA33.

**b. Moyens d'intervention :**

- Réflexions sur l'identification des zones et des activités à implanter selon les quartiers, centres-villes ou centres-bourgs
- Repérage et accompagnement de filières identifiées comme nécessitant un soutien particulier

- Participation de la CMARA33 à la structuration, la gouvernance et l'animation du réseau MANACOM
- Intervention spécifique auprès du réseau MANACOM sur les particularités et les exemples d'actions structurantes pour l'artisanat.

## **2- Soutenir un artisanat de qualité, durable et innovant :**

### **a. Cadre général :**

Il s'agit d'encourager les entreprises à mettre en œuvre des démarches de développement durable et à intégrer les bonnes pratiques environnementales. L'agenda 21 de la CUB traite de toutes les facettes du développement durable. Le volet « lutte contre le changement climatique » de l'agenda 21 fait quant à lui l'objet d'un document à part : le Plan Climat. Des objectifs de réduction de 25 à 30% des Gaz à Effet de Serre (GES) à l'horizon 2020 et de 75 % à l'horizon 2050 sont fixés.

Les entreprises sont concernées à double titre :

- D'une part, au même titre que les autres acteurs territoriaux, notamment les particuliers, elles sont émettrices de GES et que par conséquent, comme eux, elles doivent être sensibilisées aux bonnes pratiques environnementales (développement des circuits courts, consommation énergétique, gestion de l'eau, réduction des emballages...)

Le transport et, plus généralement, la mobilité des artisans présentent un enjeu particulier. Cette question rejoint les échanges et la réflexion menés par le Grenelle des Mobilités.

- D'autre part, l'artisanat doit se préparer à faire face dans les meilleures conditions au déploiement massif, dans les années à venir, du marché de la réhabilitation thermique. En effet, compte tenu de responsabilité du secteur bâti dans les émissions de GES et les consommations d'énergie sur le territoire, la réhabilitation énergétique du bâti est un des axes prioritaires du plan climat communautaire, qui précise que pour atteindre les objectifs affichés de diminution des GES, il serait nécessaire de réhabiliter énergétiquement environ 8 500 logements par an pendant 40 ans.

### **b. Moyens d'intervention :**

- Sensibilisation des professionnels à la gestion des déchets :
- Une action de partenariat a d'ores et déjà été mise en place avec la CMARA33, renouvelée par délibération 2011/0421 du 24 juin 2011, qui a autorisé la conclusion d'une convention triennale de soutien financier avec une subvention annuelle d'un montant maximal de 20 000 €. Pour l'année 2013, la Chambre de Métiers a souhaité poursuivre les actions entreprises (site Internet [www.dechets-gironde.fr](http://www.dechets-gironde.fr) et observatoire des déchetteries professionnelles, promotion des artisans de la réparation Répar'Acteurs) et développer les actions en rapport avec la prévention des déchets. Ces actions relevant de la Direction Collecte et Traitement des Déchets font l'objet d'une délibération spécifique du Conseil de Communauté.
- Sensibilisation des professionnels du bâtiment en collaboration avec les organisations professionnelles à la rénovation thermique et aux éco certifications (cf **fiche action 2** relative aux professionnels intervenant dans les dispositifs financés de rénovation thermique ).

- Elaboration d'une charte visant à permettre le référencement des professionnels habilités à intervenir dans le futur dispositif d'aide financière à la réhabilitation thermique dans le parc privé des particuliers.
- Accompagnement des entreprises sur les bonnes pratiques environnementales : Mise en place des « Eco Défis » (cf fiche action 3 ) par zone géographique ou secteur d'activités sur le territoire de la CUB. Un travail partenarial CMARA33/CUB sera mené avec les agences de développement économique financées par la Communauté sur son territoire.
- Réflexion sur les approvisionnements de proximité et les circuits courts en matière de distribution alimentaire
- Participation aux travaux sur la logistique urbaine engagés par la CUB
- Mise en place d'un programme de sensibilisation autour des mobilités urbaines et plus particulièrement des eco mobilités...

### **3- Favoriser l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC) dans un objectif d'optimisation de l'activité et de visibilité commerciale**

#### **a. Cadre général :**

Les mutations économiques et technologiques n'épargnent pas le secteur artisanal mais certaines entreprises rencontrent plus de difficultés à franchir le pas. L'utilisation des nouvelles technologies et la dématérialisation sont des enjeux majeurs qui nécessitent un accompagnement spécifique pour les entreprises artisanales.

#### **b. Moyens d'intervention :**

- Mise en place de sessions de sensibilisations dématérialisées et présentes sur les TIC et toutes les applications métiers
- Mise en place de plateformes numériques de services pour permettre aux professionnels de s'impliquer dans les bonnes pratiques environnementales, pour accéder aux marchés publics pour mettre en place des services de livraisons mutualisées...
- Adaptation des outils et des pratiques TIC aux entreprises artisanales
- Aide au développement du e-commerce.

### **4- Accompagner les projets innovants dans les entreprises artisanales**

#### **a. Cadre général :**

L'artisanat, malgré la taille réduite de ses entreprises, présente de nombreuses structures qui s'investissent dans des projets innovants. L'absence de ressource interne nécessite de les accompagner, de les mettre en relation avec des centres techniques, bureaux d'études ou partenaires pouvant participer à une issue technique et financière du projet.

#### **b. Moyens d'intervention :**

- Accompagner les démarches innovantes (recherche d'aides techniques et financières, promotion des entreprises...)
- Rapprocher l'artisanat auxiliaire de l'économie productive des centres de ressources (universités, centres de recherche, pôles de compétitivité, clusters...).

**5- Développer des nouvelles formes d'exploitation dans le cadre de l'économie sociale et solidaire (coopérative, groupement...)**

**a. Cadre général :**

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un réel levier économique. Son rôle est d'accentuer la cohésion sociale et territoriale, et d'engendrer de la création de richesse directement au sein du territoire. Ce secteur est porteur d'emploi et d'innovation.

**b. Moyens d'intervention :**

- Sensibilisation des chefs d'entreprise à l'action collective
- Accompagnement à la constitution de groupements coopératifs de production, commercialisation ou achats
- Mise en œuvre de réflexions sur les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics
- Participation aux manifestations de l'ESS dont le mois de l'ESS.

**6- Soutenir les entreprises employant des salariés et celles créatrices d'emploi, en relation avec l'ensemble des partenaires (Pôle emploi, PLIE, missions locales...) en vue de les aider à asseoir leur développement.**

**a. Cadre général :**

Le nombre d'actifs travaillant pour l'artisanat sur la CUB est d'environ 30 000.

L'artisanat peut contribuer au projet de développement des territoires et des activités économiques de la CUB par une politique qui lui sera favorable.

**b. Moyens d'intervention :**

- Valorisation du secteur artisanal et de son poids économique lors de sessions des managers de commerce
- Accompagnement à la 1<sup>ère</sup> embauche, au recrutement et au renouvellement des salariés dans les entreprises artisanales
- Accompagnement à la fidélisation de son personnel, à l'emploi des seniors, au management
- Accompagnement des filières en tension en recherche de main d'œuvre. Il est à noter que des conventions cadre de partenariat ont été signées en 2013, respectivement par la CUB et la CMARA33 avec Pôle Emploi Gironde. Ces conventions posent les bases d'actions communes au service de l'emploi. Un travail partenarial sera recherché, pour améliorer la « coordination emploi » dans les filières artisanales en tension et ainsi favoriser le développement de l'emploi et de l'économie locale. Ces actions pourront s'inspirer notamment des expériences que la CMARA33 a déjà menées en partenariat avec la Direccte, sur les offres d'emploi non pourvues.

### **AXE 3 : ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES COMME ACTEURS DE L'ECONOMIE**

#### **1- Soutenir les filières de formation et en particulier l'apprentissage**

##### **a. Cadre général :**

La formation par apprentissage est une voie de formation essentielle dans le secteur de l'artisanat. Elle prépare à la vie en entreprise par une formation en alternance. Elle permet d'apprendre un métier et dans 80% des cas de trouver un emploi. C'est une réelle voie d'insertion professionnelle qui nécessite d'être encore valorisée et, qui peut contribuer à l' « objectif 75 000 emplois pour la métropole ».

##### **b. Moyens d'interventions développés par la CMARA 33 et soutenus par la CUB :**

- Création d'un nouveau centre de formation d'apprentis pour le secteur automobile et beauté (en cours)
- Promotion de l'alternance et des métiers de l'Artisanat
- Favoriser les dispositifs d'insertion
- Aide à l'orientation vers les métiers
- Favoriser l'accueil d'apprentis du secteur des métiers au sein de la CUB par un accompagnement à la définition des besoins et à la qualification des maîtres d'apprentissage.

#### **2- Accompagner la création - reprise d'entreprises artisanales pour un maillage du territoire équilibré**

##### **a. Cadre général :**

L'implantation de services de proximité, le développement économique et de l'emploi du territoire nécessitent la création de nouvelles entreprises.

La sécurisation du processus de lancement favorise la pérennité de l'entreprise et donc la réussite du lancement.

Les travaux préalables d'identification des zones géographiques, des activités qui pourront s'implanter sont nécessaires mais doivent être complétés par un accompagnement individuel des porteurs de projets

##### **b. Moyens d'intervention :**

- Réflexions sur la mise en place d'une plateforme d'information aux entrepreneurs artisans sur les dispositifs d'appui technique et financiers disponibles au niveau de la CMARA33
- Réflexions sur l'opportunité des créations/renforcements de structures de soutien à la création d'entreprises artisanales (pépinières, couveuses...)
- Accompagnement par la Chambre de Métiers des créateurs ou repreneurs dans les différentes étapes de leur projet (Informations générales, formation des futurs chefs d'entreprise, réalisation d'études de faisabilité, suivi des premières années d'activité...). Cf. fiche action 4. relative à la création /reprise d'entreprises dans le domaine des Eco Activités.

### **3- Anticiper la transmission des entreprises pour maintenir et pérenniser le tissu économique existant**

#### **a. Cadre général :**

Si la volonté générale est de favoriser la création de nouvelles entreprises pour répondre à la croissance démographique de l'agglomération, il ne faut pas omettre qu'environ 25% des chefs d'entreprise artisanale ont plus de 55 ans. Afin que les entreprises soient reprises et que notamment les centralités urbaines existantes ne s'affaiblissent pas, il est nécessaire de prévoir leur remplacement par des professionnels de la même activité.

#### **b. Moyens d'intervention :**

- Identification et localisation des entreprises dont les dirigeants ont plus de 55 ans
- Accompagnement des entreprises dans leur stratégie de cession
- Promotion des entreprises à reprendre auprès des repreneurs potentiels et en partenariat avec les différents acteurs économiques, notamment dans le cadre des reprises collectives (SCOP, etc.).

## **GOVERNANCE**

La CMARA33 est invitée en tant que de besoins aux réunions des commissions de la CUB

La CUB est invitée en tant que de besoins aux réunions des commissions de la CMARA33 (commissions du développement économique et territorial, de la formation...)

La CUB et la CMARA33 s'engagent, sur la période 2014-2015, à mettre en application cette convention et à concrétiser le partenariat développé ci-dessus par l'intermédiaire de conventions spécifiques qui définiront les conditions de mise en œuvre (calendrier, mode opératoire, budget...). Les techniciens des deux institutions feront des points réguliers sur l'avancement du programme.

Un comité de pilotage aura lieu chaque année en présence des élus en charge du développement économique, de la CUB et de la CMARA33. Il permettra de présenter le bilan des conventions spécifiques et définira les axes d'orientations de l'année suivante

Au terme des 2 ans, un bilan global sera présenté ainsi que des orientations servant de base à une nouvelle convention.

## **DECLINAISON OPERATIONNELLE**

La présente convention est complétée par 4 fiches action qui sont jointes en annexe et concernent l'exercice 2014. Elles comportent les objectifs, le descriptif, le budget prévisionnel et les modalités de gestion du projet associant la CUB et la CMARA33.

Les actions prévues concernent :

– **Axe 1 :**

**fiche action 1 :** réalisation d'une étude portant sur les besoins immobiliers des entreprises sur le territoire de la CUB, ciblée sur des zones ou secteurs d'activités et accompagnement des entreprises pour permettre leur installation sur les zones concernées..

Le budget correspondant est estimé à 26 500 € TTC (dont 13 250 € pour la CUB).

– **Axe 2 :**

1°) **fiche action 2 :** accompagnement au recensement des professionnels habilités à intervenir dans les dispositifs financés de réhabilitation thermique et plan d'actions sur les besoins en formation dans ce domaine.

Le budget correspondant est estimé à 9 000 € TTC dont 4 500 € au titre de la participation de la CUB.

2°) **fiche action 3 :** accompagnement des entreprises sur les bonnes pratiques environnementales – mise en place des « Eco Défis » sur certaines communes.

Le budget correspondant est estimé à 41 500 € TTC dont 17 750 € pour la CUB.

– **axe 3 :**

**fiche action 4 :** Accompagnement des porteurs de projets dans le domaine des Eco activités.

Le budget correspondant est estimé à 26 000 € TTC avec une participation de la CUB de 13 000 €.

Par ailleurs, la Chambre de Métiers sera présente, aux côtés de la Communauté urbaine, lors des manifestations comme le salon Aquitec, le salon de l'entreprise, etc.

Le budget global prévisionnel pour l'exercice 2014 est donc établi comme suit :

Dépenses		Produits	
Actions	Montant €		Montant €
Action 1 - étude portant sur les besoins immobiliers des entreprises	26 500 €	CMARA 33	51 500 €
		CUB	48 500 €
Action 2 - accompagnement au recensement des professionnels habilités à intervenir dans les dispositifs financés de réhabilitation thermique	9 000 €	COMMUNES	3 000 €
	41 500 €		
Action 3 - accompagnement des entreprises sur les bonnes pratiques environnementales – mise en place des « Eco Défis » sur certaines communes.			
	26 000 €		
Action 4 - accompagnement des porteurs de projets dans le domaine des Eco activités.			
<b>TOTAL</b>	<b>103 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>103 000 €</b>

### **MODALITES DE REGLEMENT :**

Les participations détaillées ci-dessus, concernant l'exercice 2014, feront l'objet d'un règlement de la façon suivante :

- le montant de la participation communautaire prévue ne pourra pas faire l'objet d'une révision à la hausse.
- si le budget du programme réalisé s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la participation de la CUB serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.
- toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet, devra faire l'objet d'un remboursement.
- La CUB s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

Un 1<sup>er</sup> acompte de 50% sera versé après signature de la présente convention

Le paiement du solde interviendra après production

- du compte rendu financier du programme, certifié et accompagné des pièces comptables justificatives. La présentation du budget exécuté devra permettre de comparer l'évolution des dépenses et des recettes par rapport au budget prévisionnel,

- d'un compte rendu détaillé et d'un bilan des actions menées faisant apparaître les résultats obtenus au regard des objectifs du projet.

La date limite de production des pièces justificatives pour le règlement du solde est fixée au plus tard au 31 décembre 2015

### **CLAUSE DE PUBLICITE :**

La CMARA33 s'engage à mentionner le soutien apporté par la CUB et à faire figurer le logo correspondant sur les documents et supports destinés au public et aux professionnels ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins. Elle s'engage par ailleurs à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires publics ou privés, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière, porter atteinte à l'image de la Communauté urbaine ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien au projet.

### **DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention qui pourra donner lieu à des avenants modificatifs, concerne les actions qui seront réalisées en 2014 et 2015, et prendra fin à l'issue du versement du solde pour les actions réalisées en 2015, soit au plus tard le 31 décembre 2016.

## **LITIGES**

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du tribunal compétent,

Fait en deux exemplaires  
A Bordeaux, le .....

Yves Petitjean

Président  
de La Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat de Région Aquitaine  
et de sa section Gironde

Vincent Feltesse

Président de  
La Communauté Urbaine de  
Bordeaux  
Député de la Gironde

## Etudes sur les besoins immobiliers des entreprises artisanales sur le territoire de la CUB

### Contexte :

Les différentes études menées par les Chambres de Métiers au niveau local ou national montrent que les attentes en matière d'immobilier d'entreprise sont nombreuses de la part des chefs d'entreprise de l'artisanat. La CUB gère des zones à vocation économique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et a adopté une stratégie foncière visant à une utilisation raisonnée de ce type de foncier par les entreprises et autres opérateurs économiques.

La connaissance des besoins et des dispositifs pourrait aboutir à l'implantation d'entreprises artisanales de façon isolée ou plus collective (zone d'activités, villages d'artisans, hôtels d'entreprise...).

### Objectifs :

- Recenser auprès des entreprises artisanales de la CUB dans un secteur d'activités donné, leurs besoins en matière d'immobilier d'entreprise.
- Identifier une ou des zones de projet et définir les conditions d'implantation opérationnelle d'entreprises artisanales
- 
- Connaître les contraintes techniques et financières des entreprises en fonction de leur activité
- Détecter des besoins individuels pour mener des implantations à court terme sur des opérations exemplaires
- définir les conditions d'une intégration réussie, d'entreprises artisanales dans des zones de projet définies, avec des préconisations précises et un accompagnement des entreprises intéressées
- Utiliser les données recueillies pour de la programmation immobilière à plus long terme répondant aux exigences qualitatives et quantitatives.

### Description de l'action :

2014

En 2012, une enquête a été menée sur la ville de Bordeaux pour connaître les souhaits en matière d'immobilier d'entreprise auprès de 116 ressortissants.

Les éléments obtenus sont intéressants mais, compte tenu de l'échelle, ne permettent pas d'avoir une vision suffisante de l'immobilier artisanal. De plus, il manque un certain nombre de détails techniques (hauteur sous plafond, modalités de livraison...) pour caractériser les besoins artisanaux.

La CMARA33 souhaite être le maître d'ouvrage d'une enquête à visée opérationnelle. Cela veut dire que l'opération menée sera ciblée sur un secteur d'activités (Eco Activités – Bois, Filière nautique, Artisanat de proximité) et/ ou sur une zone géographique définie (Floirac, Eysines, Le Taillan, linéaire 50 000 logements...).

Le résultat doit permettre d'identifier des entreprises souhaitant s'implanter, tout en définissant les contraintes techniques et financières de leur implantation. Une réflexion sera également menée pour étudier la faisabilité de mise en commun de certains outils et services selon l'activité des entreprises qui s'implanteraient. L'opportunité de création d'un village artisanal pourra également être étudiée. Tous les éléments seront alors réunis pour mener à bien la mise en œuvre d'un projet pilote et définir les critères de reproductibilité de l'opération.

En fonction des besoins détectés et de la temporalité du projet, les entreprises pourront être accompagnées afin de « concrétiser » leur implantation. Cet accompagnement portera entre autre sur la faisabilité technique, commerciale, financière et humaine du projet.

Dans ce cadre un comité de suivi de l'étude sera constitué avec des membres de la CUB et de la CMARA33 pour assurer la gestion et le suivi du projet.

Enfin une présentation des résultats se fera dans le cadre du comité de suivi et comité du pilotage.

2015

Dans un second temps, l'opération pourra se renouveler sur d'autres territoires de projet ou sur d'autres secteurs d'activités.

#### **Gestion de Projet :**

Pilote : La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Aquitaine section Gironde

Comité de suivi : membres de la CUB et de la CMARA33

Comité de pilotage : Elus en charge du développement économique, de la CUB et de la CMARA33.

Budget prévisionnel TTC – 2014			
BESOINS		RESSOURCES	
<b>Animation pour 1 enquête:</b>			
-Création – Validation des questionnaires (5jours)	2 500 €	-CMARA 33	13 250 €
-Passage Enquête Téléphone (12 jours)	6 000 €		
-Analyse de l'enquête (8 jours)	4 000 €	-CUB	13 250 €
-Edition du Bilan – Présentation officielle - Communication (5 jours)	2 500 €		
-Accompagnement opérationnel – 6 entreprises (2jours/entreprise)	6 000€		
<b>Dépenses externes</b>			
-Mailing	2 500 €		
-Edition plaquette restitution	3 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>26 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 500 €</b>

## **Accompagnement au recensement des professionnels habilités à intervenir dans les dispositifs financés de réhabilitation thermique**

### **Contexte :**

Dans le cadre du Plan Climat, la CUB souhaite mettre en place un dispositif d'incitation financière à la réalisation de travaux d'isolation thermique et de remplacement de systèmes de chauffage défectueux ou vieillissants par les particuliers. En effet, le bâti résidentiel et tertiaire est identifié comme le premier secteur responsable des émissions de GES et des consommations d'énergie sur le territoire de la CUB. Le dispositif sera fondé sur la délivrance d'éco chèques d'un montant forfaitaire par la CUB et sous conditions de ressources aux particuliers engageant quelques typologies de travaux ciblées dans leur logement. Les entreprises seront rémunérées par les particuliers via les éco chèques et se retourneront vers la CUB pour obtenir le règlement de leur prestation. Un objectif d'environ 1 000 chantiers /an est fixé ce qui peut représenter un marché intéressant pour les entreprises du bâtiment. Aussi, des économies d'échelle et, par voie de conséquence, une certaine maîtrise des prix pratiqués par les artisans, sont attendues du futur dispositif. S'agissant de travaux en partie financés par la CUB, celle-ci souhaite promouvoir les artisans dont les compétences sont reconnues à travers l'obtention de « labels Grenelle ». Ce qui est aussi un moyen pour elle de garantir l'efficacité des travaux entrepris.

Le service entrera en vigueur quand le service public de la réhabilitation énergétique sera opérationnel au niveau local après que l'ADEME aura lancé son appel à manifestation d'intérêts.

### **Objectifs :**

- Définir en collaboration avec les organisations professionnelles du bâtiment les critères d'éligibilité des entreprises permettant de recenser des entreprises habilitées à intervenir dans le dispositif de réhabilitation thermique de la CUB.
- Communiquer auprès des entreprises du bâtiment sur la démarche lancée par la CUB
- Inciter les entreprises à se former aux labellisations « Grenelle »
- Recenser les entreprises qui seront référencées dans le dispositif et qui pourront être contactées par les particuliers pour réaliser les chantiers.
- Contribution des organisations professionnelles à la formation des professionnels concernés.

**Description de l'action :**

*En 2014*

Dans un premier temps, un travail sera mené avec les organisations professionnelles afin de définir quels sont les critères qui peuvent être inclus dans la charte d'engagement destinée aux référencements des entreprises.

Dans un second temps une communication sur le dispositif sera mise en place auprès des entreprises du bâtiment afin :

- de les inciter à se former aux labellisations « Grenelle »
- de les référencer dans le dispositif si elles répondent aux exigences de la charte.

*En 2015*

Au vu du bilan 2014, une réflexion autour de la mise en place d'une plateforme web où les porteurs de projet et les artisans puissent communiquer, échanger des devis... pourrait être étudiée.

Il conviendra de prévoir également la poursuite de l'animation des artisans associés au dispositif pour évaluer, améliorer le fonctionnement réciproque.

**Gestion de Projet :**

Pilote : La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Aquitaine section Gironde

Comité de suivi : membres de la CUB, de la CMARA33 et des organisations professionnelles du bâtiment ( CAPEB – FFB)

Comité de pilotage : Elus en charge du développement économique, de la CUB et de la CMARA33.

<b>Budget prévisionnel TTC – 2014</b>			
<b>BESOINS</b>		<b>RESSOURCES</b>	
<b>Animation</b>			
-Définition des critères d'éligibilité avec les organisations professionnelles et la CUB 3 réunions – 1jour/réunion	<b>1 500 €</b>	-CMARA 33	<b>4 500 €</b>
		-CUB	<b>4 500 €</b>
-Mise en place d'une communication auprès des entreprises (formation et recensement) : 3 jours	<b>1 500 €</b>		
- Mailing	<b>6 000 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>

**FICHE ACTION 3**

**Accompagnement des entreprises artisanales sur les bonnes pratiques  
environnementales : mise en place des « Eco Défis » par zone géographique  
ou secteur d'activités sur le territoire de la CUB.**

**Contexte :**

L'artisanat tout comme les autres acteurs économiques doit se mobiliser en faveur de l'environnement. Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat ont élaboré une démarche à la fois de sensibilisation, d'implication des professionnels et de communication pour les artisans et commerçants de proximité. Cette démarche se nomme les Eco défis et porte sur l'énergie, les transports, les déchets, les emballages (déchets et produits), l'eau, les produits éco-labellisés, l'accessibilité et la sécurité.

Sur la CUB, cette action a été menée sur la ville de Cenon pour tous les commerçants et artisans et sur Bordeaux auprès des artisans de l'alimentaire. Elle doit encore se développer sur bien d'autres communes.

**Objectifs :**

- Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques environnementales
- Soutenir et mobiliser le tissu commercial et artisanal de proximité autour des questions environnementales en l'inscrivant dans les objectifs de développement durable de l'agglomération (Agenda 21, Plan Climat)
- Communiquer sur les artisans et commerçants engagés dans ce type de démarche pour renforcer leur notoriété
- Inciter les consommateurs à privilégier ces artisans commerçants.
- Inciter le plus grand nombre d'entreprises à s'investir dans la démarche grâce à la dématérialisation de la labellisation.

**Description de l'action :**

*En 2014*

- Identification des territoires ou communes où serait lancée l'action. Les communes de Bègles, Le Bouscat, ou Mérignac sont intéressées par la démarche.
- Renouveler la labellisation des entreprises de Cenon qui arrive à échéance.
- Communication de la démarche auprès des professionnels : artisans – commerçants et commerçants
- Accompagnement des entreprises (entre 30 et 50 – une demi-journée par entreprise –soit environ 25 entreprises par commune). Chaque candidat doit relever 3 défis parmi 19.

## Budget 2014

Chaque défi possède un niveau de difficulté : entre une et trois étoiles. Un minimum de 5 étoiles est nécessaire pour être labellisé. L'accompagnement est mené pour le moment par les agents de la CMARA33 mais pourrait être tout à fait délégué à un manager commerce ou tout autre agent des différentes collectivités (service environnement, agenda 21, services techniques,...). Le rôle de la CMARA33 est d'établir le référentiel, de définir les éléments justificatifs et d'informations en relation avec les différents métiers. Est annexée au présent document. la liste des 19 éco défis à relever.

- Organisation des Comités de labellisation avec présentation des pièces justificatives pour valider les défis
- Promotion des professionnels engagés dans la démarche lors d'une remise des labels et des kits de communication (diplôme, vitrophanie, marque page, sacs cabas...)

Un bilan des différentes actions menées dans les différentes communes sera établi afin d'évaluer la possibilité de mettre en place une plateforme dématérialisée permettant d'étendre la démarche à un nombre d'entreprise plus important.

### *En 2015 :*

L'année 2015 pourrait voir cohabiter à la fois une mise en œuvre « traditionnelle » de l'action et la consultation des prestataires pour l'éventuelle ouverture d'une plateforme numérique.

L'animation d'un réseau d'animateurs « Eco Défis » présents dans les associations de commerçants ou dans les collectivités serait un plus également.

### **Gestion de Projet :**

Pilote : La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Aquitaine section Gironde

Comité de suivi : membres de la CUB, de la CMARA33 et des communes concernées

Comité de pilotage : Elus en charge du développement économique, de la CUB et de la CMARA33.

**Budget 2014**

<b>Besoins</b>	<b>Ressources</b>
<u>Animation</u>	CMARA section Gironde <b>20 750 €</b>
Création et mise à jour des supports d'accompagnement et de participation (5j) <b>2 500 €</b>	Participation des 3 communes concernées 1000 € x 3 <b>3 000 €</b>
Relance professionnels pour participation opération (5 j) <b>2 500 €</b>	Participation CUB <b>17 750 €</b>
Accompagnement des professionnels (0,5x70 entreprises=35 j) <b>17 500 €</b>	
Comité de labellisation (10 j) <b>5 000 €</b>	
Préparation des supports de communication (2 j) <b>1 000 €</b>	
Bilan et remise des prix (5 j) <b>2 500 €</b>	
<u>Dépenses externes</u>	
kits de communication <b>5 000 €</b>	
achat d'espaces <b>5 000 €</b>	
frais de réception <b>500 €</b>	
<b>TOTAL : 41 500 €</b>	<b>TOTAL 41 500 €</b>

Code Défi	Intitulé des ECO-DEFIS	Nombre d'étoiles	Votre sélection
ENE1	PERFORMANCE ENERGETIQUE	***	
ENE2	ECLAIRAGE	**	
ENE3	MATÉRIEL	**	
ENE4	CONTRAT ENERGIE	*	
TRA1	TRANSPORT ALTERNATIF	**	
TRA2	VEHICULE "VERT"	***	
TRA3	CONDUITE SOUPLE	*	
EMB1	SACS	**	
EMB2	EMBALLAGES	**	
DEC1	DU BON TRI	*	
DEC2	DECHETS DANGEREUX	**	
DEC3	FLUIDES FRIGORIGENES	**	
ECO1	VENTE ECO-PRODUITS	**	
ECO2	VENTE DE PRODUITS LOCAUX	*	
ECO3	EMPLOI ECO PRODUITS	*	
EAU1	CONSOMMATION EAU	**	
EAU2	REJETS	***	
LOC1	ACCESSIBILITE LOCAUX	***	
LOC2	SECURITE DES LOCAUX	*	
LOC3	SECURITE DES SALARIES	**	
Votre total			

## FICHE ACTION 4

### **Appel à projet de création/reprise d'entreprises artisanales dans le domaine des Eco Activités**

#### Contexte :

En parallèle de la réalisation des grands chantiers communautaires et de la croissance démographique souhaitée (1 000 000 habitants à l'horizon 2030) l'économie et l'emploi sont au cœur des priorités de la CUB en particulier le maintien et l'émergence d'un tissu de TPE/PME de l'économie productive.

Des filières d'avenir ont été identifiées par la CUB : les éco activités, le nautisme, la santé...

Les projets en phase de création nécessitent particulièrement d'être étudiés et accompagnés sur les différentes facettes : financière, ressources humaines, commercial, innovation... En effet, ces projets sont souvent assez techniques et nécessitent des accompagnements par des bureaux d'études, des recherches de financement différentes. Ils peuvent nécessiter également une communication vers des clients professionnels ou particuliers plus spécifiques que les métiers traditionnels de l'artisanat.

#### Objectifs :

- Accompagner les entreprises des éco activités, secteur choisi pour cette action

Elle concernerait les entreprises mettant au point les applications, et celles les mettant en œuvre.

L'objectif serait de favoriser l'implantation de telles activités sur la CUB par la mise en place d'un appel à projet. Trois entreprises seraient primées et environ dix accompagnées.

L'accompagnement consisterait au niveau individuel à proposer un conseil personnalisé sur les fonctions financières, humaines, immobilières, commerciales mais également techniques si nécessaire, par la mise en relation avec les structures d'accompagnement de projets innovants.

Une réflexion portant sur l'opportunité de regroupement d'entreprises pourrait également être envisagée

#### Description de l'action :

- Entreprises du secteur de l'éco activité :

Un objectif de 3 entreprises primées et 10 accompagnements (création-reprise) serait défini pour 2014. Selon les résultats, les quotas seront revus pour 2015.

Lancement d'un appel à projet pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise leur permettant de bénéficier d'un accompagnement complet et la mise en relation avec les différents acteurs.

Détection et accompagnement des entreprises artisanales en matière de ressources humaines, marketing, financement, innovation, qualité, sécurité, environnement, implantation.

**Gestion de Projet :**

Pilote : La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Aquitaine section Gironde

Comité de suivi : membres de la CUB et de la CMARA33

Comité de pilotage : Elus en charge du développement économique de la CUB et de la CMARA33.

**Budget prévisionnel TTC 2014**

<b>BESOINS</b>		<b>RESSOURCES</b>	
Accompagnement de 10 porteurs de projet (3 jours par projet)	15 000 €	CMARA	13 000 €
Organisation de l'appel à projet jury sélection et remise prix 5 jours:	2 500 €	CUB	13 000 €
Prix pour les 3 projets :	3 500 €		
Promotion du dispositif	5 000 €		
<b>TOTAL.....</b>	<b>26 000 €</b>	<b>TOTAL .....</b>	<b>26 000 €</b>

Le volume d'accompagnement est global et pourra permettre d'accompagner un nombre de projet plus ou moins important selon leur nature et leur envergure. Un avenant pourrait être prévu en cas d'insuffisance des volumes.